



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/42/366  
S/17  
25 juin 1987  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-deuxième session  
Point 62 de la liste préliminaire\*  
ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES  
(BIOLOGIQUES)

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-deuxième année

Lettre datée du 25 juin 1987, adressée au Secrétaire général par  
le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la  
République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre du 25 juin 1987 (A/42/360-S/18941), j'ai l'honneur de vous informer que le plus récent recours de l'Iraq aux armes chimiques - des gaz neurotoxiques et du gaz moutarde ainsi que des agents chimiques inconnus ont été utilisés -, le 21 juin 1987 à 17 heures, heure locale, a fait quelque 120 blessés. Cette dernière manifestation de l'irrespect de l'Iraq envers les lois illustre une fois encore le mépris total dans lequel le régime iraquien tient les plus élémentaires des normes de conduite internationale et ajoute une pièce de plus au volumineux dossier établissant au-delà de tout doute la politique iraquienne de violation des obligations internationales.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 62 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Mohammad Javad ZARIF

\* A/42/50 et Corr.1.